

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille seize, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-François SAUVAUD, maire.

Étaient présents : MM. Jean-François SAUVAUD, Fabienne DE MACEDO, Sylvio GUINGAN, Brigitte LEVEUR, Michel PEDURAND, Fabienne DIOUF, Gabriel LASSERRE, Jacqueline BEYRET TRESEGUET, Michel CADAYS, André CASTAGNOS, Christiane FAURE, Monique SASSI, Bernard COURET, Hélène AYMARD, Daniel GUIHARD, Pascal DESCLAUX, Catherine SAMANIEGO, Alain LACRAMPE MOINE, Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Patrick PIAZZON, Nicole MOSCHION.

Étaient absents : M. Youssef SADIR, Marcia MACARIO DE OLIVEIRA, Hajiba KAZAOUI, Patrick LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ.

Pouvoirs de vote :

Mr Sadir à Mr Guingan

Mme Macario de Oliveira à Mr le Maire

Madame Jacqueline BEYRET TRESEGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordre du jour a été modifié le point deux a été retiré, et sera évoqué à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

Avant de présenter le projet d'AD'AP Monsieur le Maire remercie Monsieur Andrieux et ses associés du Cabinet A3 qui ont mené le dossier ainsi que les services municipaux et en particulier Madame Isabelle De Longhi qui a instruit le dossier avec l'Adjoint au Maire qui en avait la charge Monsieur Michel Pedurand.

Il remercie également les services techniques pour leur collaboration notamment lors de la visite nocturne des bâtiments.

Madame Aymard souligne qu'elle participe depuis plus de 8 ans aux réunions concernant l'accessibilité à la Communauté de Communes et regrette de ne pas avoir été personnellement invitée à la réunion publique de présentation du projet AD'AP.

Monsieur le Maire lui indique que l'ensemble des élus a été impliqué dans le dossier, que les élus disposent de l'agenda en ligne pour connaître les dates de réunion, qu'aucune invitation personnelle n'a été émise, puisque l'information a été diffusé sur de nombreux supports (tracts, affiches, site internet, panneaux lumineux, presse...).

Monsieur Pédurand, Adjoint au Maire en charge du dossier présente le projet d'agenda d'accessibilité programmé.

URBANISME

Validation Agenda Accessibilité Programmée (AD'AP)

La loi Handicap N°2005-102 du 11 février 2005 imposait l'obligation de mettre en accessibilité tous les Établissements Recevant du Public (ERP) avant le 1er janvier 2015. L'objectif n'étant pas atteint, le législateur a donné la possibilité de surseoir aux obligations et d'éviter des sanctions financières en proposant des délais supplémentaires (2x3 ans sous conditions).

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires devaient avoir diagnostiqué leurs ERP, planifié les travaux nécessaires à la mise en accessibilité et déposé auprès de la Préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) présentant leur engagement financier et leur programmation de travaux.

Compte tenu du patrimoine conséquent de la commune d'Aiguillon et des difficultés liées à l'évaluation des travaux restant à entreprendre une demande de prorogation du délai de dépôt de l'Ad'Ap d'une année a été sollicitée (délibération N°2015-080 en date du 30 juin) et accordée par le Préfet.

Un groupe de travail composé d'élus et du cabinet chargé de l'étude s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer un Ad'Ap en concertation avec les associations concernées, les commerçants et après information faite à la population lors d'une réunion publique le 14 septembre 2016. L'Ad'Ap liste l'état d'accessibilité des ERP déclarés non conformes, présente un planning annuel de réalisation des travaux et le budget nécessaire sur une période déterminée tel que joint en annexe.

Vu le Code de la construction et de l'habitat,

Vu la loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance N°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret N°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP),

Vu le décret N°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret N°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans le cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation.

Considérant qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP avaient l'obligation de mettre leurs établissements en conformité au regard des obligations d'accessibilité, ou de s'engager à le faire par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Considérant qu'en raison de l'importance du diagnostic à établir la commune d'Aiguillon s'est vue obliger de demander une prorogation d'un an pour le dépôt de l'Ad'Ap.

Considérant que l'Ad'Ap est un engagement permettant de procéder aux travaux de mise aux normes d'accessibilité dans un délai déterminé et limité avec un engagement de programmation budgétaire sincère pour le réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

24 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte l'Agenda d'Accessibilité Programmé tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire et à déposer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès de la Préfecture.

*Publié le 21/09/16
Visa Préfecture le*

Monsieur Piazzon demande pourquoi il n'y a pas le chiffrage pour le bâtiment des restos du cœur et la classe de Toute Petite Section. Monsieur le Maire lui explique que les aménagements ont été faits de façon à entrer dans les normes accessibilité et que les commissions de sécurité allaient passer.

Madame Moschion demande pourquoi la mise aux normes de la mairie n'est pas programmée en 2017 en même temps que les travaux de la place, Monsieur Pédurand lui rappelle que l'agenda Ad'Ap ne concerne que l'intérieur des bâtiments. Il lui indique que l'ordre des travaux est discutable, mais que l'agenda programmé proposé a été réfléchi pour équilibrer au maximum le budget sur chaque année.

Monsieur le Maire ajoute que des regroupements ont été effectués comme pour les écoles, les marchés étant similaires, les propositions tarifaires seront plus intéressantes.

Monsieur Desclaux demande si cet agenda est modulable, Monsieur Pédurand lui explique que oui, la seule interdiction étant de passer une année « blanche ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Piazzon demande ce qu'il en est de la fermeture de l'AFA, Monsieur le Maire lui répond que le mieux serait de poser la question aux membres de l'association, il précise qu'il va rencontrer la Présidente pour évoquer les évolutions ; en effet, la salariée de l'AFA a été licenciée la commune a donc pris le relais pour assurer l'accueil touristique pendant la période estivale. Il ajoute que l'AFA comme les autres associations est confrontée à une rétractation sévère du bénévolat et des questions logiques sur le futur fonctionnement se posent, comment assumer les actions qui étaient menées jusqu'à maintenant.

Madame Aymard pense que c'est peut-être l'opportunité de créer une maison des associations avec un vrai pôle administratif.

Monsieur le Maire dit que c'est une piste qu'il faut étudier mais qu'il est indispensable pour cela que l'ensemble des associations soient d'accord précisant que le rôle du Maire n'est pas de décider à leur place.

Madame Samaniego rappelle que depuis deux ans il y a au moins une fois par an une journée des associations qui même si elle ne connaît pas un grand succès permet aux bénévoles de se rencontrer.

Monsieur Girardi pense que la création d'une maison des associations permettrait de créer une certaine dynamique, Madame Larrieu ajoute qu'il y a déjà des interactions entre associations culturelles et qu'il serait bon de mutualiser les moyens. Monsieur le Maire pense qu'alors il faudrait coupler cette création aux futurs travaux de réaménagement des espaces publics du centre ville.

Monsieur Cadays ajoute que cela doit correspondre à une demande des associations. Monsieur Guingan le rejoint et précise qu'il ne doit pas s'agir d'un « chapeautage » des associations, mais juste une mise en commun des moyens.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

Le maire,

Le secrétaire,

Et ont signé les membres présents :

Fabienne DE MACEDO

Sylvio GUINGAN

Brigitte LEVEUR

Michel PEDURAND

Fabienne DIOUF

Youssef SADIR

Gabriel LASSERRE

Jacqueline BEYRET TRESEGUET

Michel CADAYS

André CASTAGNOS

Monique SASSI

Christiane FAURE

Bernard COURET

Hélène AYMARD

Daniel GUIHARD

Pascal DESCLAUX

Marcia MACARIO DE OLIVEIRA

Hajiba KAZAOUI

Cathy SAMANIEGO

Alain LACRAMPE MOINE

Patrick LE GRELLE

Vanessa CAMPOY MARTINEZ

Christian GIRARDI

Catherine LARRIEU

Patrick PIAZZON

Nicole MOSCHION